

LES PRISONNIERS PAR EUX-MÊMES

Recherches sur les années 1970

LA LITTÉRATURE SUR LES PRISONS

Dans les deux gros volumes consacrés aux prisons, en 2000, par nos députés et sénateurs¹ nous n'avons pas trouvé – sauf erreur – de témoignages émanant des détenus. Or, ils sont les premiers concernés. Prisonniers d'une part, parlementaires de l'autre, ne sont pas du même monde. Et cette différence n'est pas sans effet sur les perceptions des uns et des autres. Aujourd'hui encore les chercheurs comme la regrettée A.-M. Marchetti², comme L. Le Caisne qui a passé deux années entières à écouter les détenus de Poissy³, ne se bousculent pas aux portillons de nos prisons.

Pendant les années 70, les recherches sur les prisons étaient rares, et inexistantes celles qui se consacraient aux prisonniers en tant que sujets de leur histoire, et non objets⁴. Entre 1971 et 1974 notamment, c'était la guerre entre les prisonniers d'une part et les autorités de l'autre. Celles-ci conservaient – de plus en plus difficilement, il est vrai – le monopole sur l'information ayant trait aux prisons. Des nombreuses révoltes qui éclatèrent alors, la plupart des journalistes et partant, l'opinion, étaient informées par les seuls communiqués du ministère de l'intérieur.

Les écrits des années 1970 sont à tel point imprégnés de cet antagonisme que pour « *l'observateur extérieur à la prison [...], la position de neutralité est, quand bien même on voudrait s'y tenir, intenable* »⁵. Nous ne tenterons pas l'impossible.

Notre façon de lire l'histoire des prisons peut être très différente selon que nous écoutons les prisonniers ou leurs geôliers. Pour ces derniers, les détenus sont des simulateurs, manipulateurs et menteurs : cette rengaine réitérée, à l'époque comme aujourd'hui, dans maint discours officiel, sert de parade et d'explication à tout. Quant à ceux qui, de l'extérieur, se prononcent sur nos prisons, ou ce qu'ils en imaginent, ils commettent parfois de grossières erreurs, comme le *Parisien Libéré* qui ironisait, en 1974, sur « *les prisons quatre étoiles* ». Comme le magistrat Jean Favard écrivant que « *1970 a vu disparaître le système des galons* » de bonne conduite. Alors qu'on sait, par les prisonniers de Toul (1971) puis de Nîmes (1972) et bien après, de Clairvaux, que lesdits établissements usaient très largement de cette récompense : sport, cinéma et autres activités étaient réservés, à Toul, aux « bons » détenus gratifiés de ces galons. Mais ce n'est là qu'un détail.

Sur l'état d'esprit des détenus de 1971-72, on ne saurait à peu près rien s'il n'y avait le Groupe d'information sur les prisons (GIP), fondé par Michel

¹ *La France face à ses Prisons et Prisons : une humiliation pour la République* (2000)

² *Pauvretés en prison* (1997), *Perpétuités, le temps infini des longues peines* (2001)

³ *Prison : une ethnologue en centrale* (2000)

⁴ A l'exception mémorable de la psychiatre Simone Buffard, auteur du *Froid pénitentiaire* (1973)

⁵ F. Guilbaud, « Quand le travail libère les hommes », in D. Linhart, dir., *Pourquoi travaillons-nous ?*, 2008, p. 51. Guilbaud rend compte ici de l'antagonisme détenus/surveillants constaté lors de sa recherche sur le travail pénal.

Foucault et Daniel Defert, qui sollicita leur parole, publia leurs textes et leur donna un certain retentissement. Après les maos, le GIP a tenté de briser « *l'effroyable silence* » qui régnait dans et sur les prisons. Avant le GIP, « *on s'était occupé de la prison, résume Foucault, mais comme du sous-sol du système pénal, la chambre de débarras.* » Le point de départ du GIP, qui est aussi le nôtre, « *était l'idée d'interroger le système pénal à partir de sa chambre de débarras* »⁶.

Le GIP n'a vécu que dix-huit mois. Mais le CAP (Comité d'action des prisonniers) a pris le relais en publiant un mensuel de novembre 1972 à 1979. Sous la houlette de Serge Livrozet, ce *Journal des prisonniers* tirait, en 1974, jusqu'à 50 000 exemplaires. C'est une mine d'informations issue des prisons, rédigées par des détenus et anciens détenus. Autres mines : les livres entiers qu'ont écrit Livrozet, Roland Agret, Charlie Bauer, Roger Knobelspiess, Jacques Lesage de la Haye ... sur leur longues années de prison.

Si nous avons orienté nos recherches vers les années 70, c'est parce que cette décennie regorge de tels témoignages. Jamais la détention n'a été aussi bavarde.

LES TÉMOIGNAGES ISSUS DES PRISONS

Les témoignages de détenus sont subjectifs – mais quel témoignage ne l'est pas ? Tout témoignage est modelé aussi, entre autres, par la position sociale de son auteur. Or les détenus sont dans une situation d'infériorité. Considérés par leurs geôliers comme des moins que rien, ils sont en butte, quotidiennement, à des brimades, à des frustrations de tous ordres. Il ne serait pas étonnant qu'ils s'estiment persécutés. La véracité de leurs témoignages en est-elle affectée ?

Là dessus, Jean-Marie Domenach, chrétien personnaliste et membre du GIP, nous met en garde : « *Ce sont ceux qui ont le plus à se plaindre qui s'adressent aux enquêteurs. Certaines réponses étaient alarmantes, exagérées, mensongères, non par intention mais par délire* »⁷. Mais des témoignages « *délirants* », nous n'en avons pas trouvés parmi ceux publiés par le GIP ou le CAP. « *Domenach se référerait peut-être aux courriers adressés à des associations... surtout cathos, et aux dames d'oeuvres et visiteuses de prison, nous écrit Daniel Defert. Souvent ces courriers étaient effectivement emphatiques, pleureurs et romanesques. Mais cela correspondait à l'image que se faisaient les auteurs de leurs lectrices. J'ai lu ces courriers-là. Mais le GIP n'en a pas reçus. Ceux qui lui étaient adressés étaient plus sobres, plus viriles.* » La teneur d'un message est donc aussi fonction du récepteur. Enfin le GIP avait élaboré un questionnaire qui, loin de pousser à la lamentation, cadrerait les témoignages. Les questions portaient sur des faits objectifs. Exemple :

Question : Quels sont les médicaments le plus souvent prescrits ?

Réponse : L'aspirine.

Les lettres publiées par le GIP ou le CAP ne sont pas non plus délirantes, ni même larmoyantes. Celles du CAP sont les plus virulentes. Mais Serge Livrozet nous écrit qu'issu lui-même des prisons, le CAP savait faire le tri entre les informations vraisemblables et les autres.

Qui lit ces témoignages a l'impression que les auteurs – anonymes - savent faire la part des choses, signalant, par exemple, les surveillants « *qui ne sont*

⁶ M. Foucault alias Louis Appert, *Esprit*, nov. 1979, p. 105-106 et 109

⁷ Ph. Artières *et al*, *GIP-Archives d'une lutte*, p 221.

pas des salauds » et ceux qui ne le sont que par peur du directeur. Ces témoins font, par contre, l'éloge de directeurs intègres, évoquent les améliorations, quand il y en a, du régime carcéral. Les détenus de Melun soulignent qu'il n'existe pas, dans leur centrale, de châtiments corporels (ce qui est plutôt rare pour l'époque).

Le témoignage d'un prisonnier revêt une importance capitale, en tout cas pour lui-même, parce qu'il pense que sa parole, qui n'a aucune valeur aux yeux de ses geôliers, sera enfin prise au sérieux. Ni écouté ni même entendu, il n'a jusqu'à présent parlé qu'à ses murs. En s'adressant, fût-ce à distance, à des inconnus qui, espère-t-il, accueilleront sa parole avec attention et respect, il renverse, à ses propres yeux, l'ordre et la hiérarchie de la prison.

Nos témoins ne sont pas forcément militants, loin de là. Mais témoigner, c'est accomplir un acte réfléchi et autonome dans un contexte général d'infantilisation des prisonniers réduits au silence et à l'obéissance. Ces témoins doivent être crédités d'un certain courage, vu les risques qu'ils encourent. Car il est interdit aux prisonniers de s'exprimer sur leurs prisons auprès de quiconque. Pris sur le fait, ils finissent au mitard.

Ceux qui écrivent au GIP représentent, selon Foucault, « *une minuscule frange* » à ne pas confondre avec l'ensemble de la population pénale. Mais comment savoir ce que pense l'ensemble des détenus des années 70 ? Nul ne peut les approcher, les sonder. Et cela n'intéresse personne.

q onfondre de la population pénale. Celle-ci comprend, tout comme la population générale, une majorité silencieuse qui par définition ne s'exprime pas, du moins pas par l'écrit. Comapprocher, l

Face à l'AP qui ignore la parole des prisonniers ou, si elle est contrainte de l'entendre, la minimise et la ridiculise, quelle valeur accorder à cette parole ? Ce qui revient à se demander comment conférer un statut d'hommes à ceux que les surveillants comparent assez souvent à des animaux.

Comment réhabiliter - ou seulement habilitier - cette parole ? En son temps, Foucault s'en est lui-même chargé. Les prisonniers, écrit-il, « *disposent d'un savoir authentique sur l'institution* », un « *savoir exclu du savoir* » académique ou militant, mais d'une égale valeur⁸. « *On n'a pratiquement pas eu de mensonges*, ajoutera Foucault, *quelques erreurs, très limitées - ce qui est très peu, étant donné qu'il n'y avait aucun moyen de vérification...Ce qui prouve que les gens qui nous informaient ne cherchaient pas à mentir, n'intoxiquaient pas [...]. Il ne semble pas qu'ils aient été désavoués par leurs camarades [...]. Au contraire [il semble] qu'on ait accepté assez bien qu'ils jouent un rôle de porte-parole* »⁹.

Laissons Defert clore le débat : « *La fiabilité de nos enquêtes a été prouvée, nous écrit-il, par l'impossibilité, pour le garde des sceaux, de nous faire un procès. Ce qu'il a essayé pourtant.* »

On remarque, enfin, que sur des sujets importants ou triviaux, les témoins racontent tous les mêmes choses, d'une prison à l'autre et d'un bout à l'autre de la décennie, sans qu'ils aient pu se concerter puisque entre eux les moyens de communication étaient nuls ou extrêmement réduits, et clandestins. Qu'il s'agisse des ceintures de contention, des consultations médicales, de la

⁸ Cité par F. Boullant, *Michel Foucault et les prisons*, p. 16.

*

⁹ M. Foucault alias Louis Appert, *Esprit*, art. cité.

violence de certains surveillants, de l'inapplication des réformes, de la discipline de fer régnant dans certaines prisons, du manque d'éducateurs, des conditions dans lesquelles travaillent ceux qui ont la chance de travailler, etc., il existe des dizaines de témoignages qui se recoupent et que corroborent souvent des professionnels exerçant en prison. On peut donc les tenir pour exacts ou du moins très vraisemblables et assez représentatif des prisons de l'époque. A ceci près qu'il n'y a pas deux prisons identiques en tous points.

Assez sérieux est l'argument selon lequel tout ce que disent, ou écrivent, les personnes n'est jamais que du discours. C'est exact, à ceci près que n'étant ni Dieu ni psychanalyste, nous n'avons aucun moyen d'exhumer la ou les vérité(s) que le discours recèle. Rien n'empêche de chercher à la connaître, tout nous y incite même. Mais condamner tout discours sous prétexte qu'il est trompeur, ou qu'il n'est qu'apparence, revient trop souvent à jeter le bébé avec l'eau du bain. L'historien, le sociologue, sont bien obligés de se fonder au moins partiellement sur des discours le plus souvent invérifiables qui constituent une importante partie de leurs matériaux.

LES REVENDICATIONS

A ses débuts, le GIP a diffusé les revendications de 20 prisons (sur 171). Ces cahiers comportent deux sortes de demandes : celles où s'expriment les besoins corporels ; et celles, immatérielles, qui concernent l'organisation de la prison et, au delà, de la justice. Voici une liste type, émanant du centre de jeunes détenus (alors appelé prison-école) de Loos-lès-Lille en janvier 1972 :

En tête des réclamations « corporelles », la nourriture, jugée presque partout exécration¹⁰ : c'est le dénominateur commun à l'ensemble des prisonniers, qui réclament aussi, pour la cantine, des aliments moins chers et plus variés. Ensuite, des douches plus fréquentes (à Loos, il y en a une par quinzaine) ; le remplacement des tinettes par de véritables WC ; des soins médicaux corrects ; la disparition des « cages à poules » (où l'on entasse, dans 2m x 1,10m par personne, 80 prisonniers) ; du temps et des installations pour le sport (un quart seulement de la population pénale en bénéficie) ; du chauffage. Voilà pour l'« hôtellerie ».

Pareilles revendications semblent somme toute modérées à une époque où, dans l'ensemble, la population libre est bien plus avancée dans la course aux biens matériels et de consommation. Alors que la plupart des hommes libres sont pourvus de réfrigérateurs, les détenus n'en réclament même pas. Et deux heures de sport par semaine, est-ce vraiment trop demander quand on est contraint à l'immobilité 23 heures sur 24 ?

population est est équipée de réfrigérateurs, par exemple, les détenus n'en réclament même pas.

Les revendications immatérielles portent, à Loos, sur l'augmentation des rémunérations ; le remplacement d'un surveillant-chef pied noir ; la suppression des peines de mitard (« 35 jours pleuvent facilement »), des

¹⁰ De fait, elle ne l'est pas partout.. Et les goûts sont subjectifs. Certains détenus, certains journalistes, jugent « convenables » les repas fournis dans certains établissements. Même alors, ils manquent de variété. Comme dit un directeur de prison, « une soupe paraît bonne une fois, deux fois, ou trois. Si elle est servie tous les soirs durant des mois, on la trouvera dégueulasse ». De même, il est exact qu'on sert de la viande trois fois par semaine dans de nombreuses prisons. « Mais il faut y goûter ! » s'exclame un prisonnier. Si elle est avariée, ou mal préparée, si l'on casse les couteaux dessus, quel intérêt ? « Elle va aux chiottes », écrit un détenu au GIP.

brutalités, de la censure sur les journaux ; que soit précisé le rôle de l'assistante sociale (ce rôle est-il « *de faire divorcer nos femmes ?* ») ; l'abolition du casier judiciaire et de l'interdiction de séjour.

Ces demandes se heurtent généralement à des tergiversations puis à des fins de non-recevoir. Souvent, les détenus se révoltent alors, sans plus de succès. Dans ses rapports annuels de 1971 et 72, l'AP présente ces réclamations comme illégitimes, confuses et issues d'une minorité gauchiste téléguidée de l'extérieur. Lorsque des réclamations sont satisfaites, c'est souvent plusieurs années après. En juillet 74, les autorités vont jusqu'à nier l'existence de revendications à Loos, alors que plusieurs journaux en font précisément état.

CRIME ET CHÂTIMENT

Quelles perceptions les prisonniers ont-ils d'eux-mêmes ? Nous n'aborderons ici que leur vision de leurs propres crimes et délits. Dans ce domaine, en effet, les années 70 apparaissent comme des années charnière, où s'opère dans les prisons un changement décisif.

Il était convenu depuis des siècles que le criminel ou délinquant était seul responsable de sa faute, laquelle était perçue, au moyen-âge, comme une offense faite au souverain et à l'ordre divin qu'il représentait sur terre. Dès lors, la sanction qui frappait le coupable était nécessairement juste. Crime-et-châtiment formaient alors, et pendant des siècles à venir, un couple légitime et indissociable.

Hormis une poignée d'anarchistes, les prisonniers du XIXe s. ne semblent pas avoir contesté ce principe. Leur programme était tout tracé : travail afflictif et illimité, pieuses lectures, si possible repentance et amendement. La personnalité d'un prisonnier se résumait à sa « faute ». Et c'était encore assez vrai jusqu'au milieu du XXe siècle. Dans les années 50 ou même 60, « *les malfaiteurs trouvaient normal de payer, estime un surveillant syndicaliste. C'était le jeu.* » A l'inverse, ajoute-t-il, « *aujourd'hui [c'est-à-dire en 1972] les détenus sont épouvantables. Ils cherchent par tous les moyens à gripper le fonctionnement [...] de la prison* »¹¹. De son côté, J.-M. Domenach observe que « *les détenus ne savent plus au nom de quoi ils sont punis* ».

On assiste alors à un déplacement de la « faute » et de la culpabilité. Pourquoi ? Parce que, dans la foulée de mai 68, la gauche, et plus encore l'extrême gauche, présentent la société comme oppressive et inégalitaire, sécrétant structurellement des victimes et fabriquant des délinquants. L'Ordre social est perçu comme malfaisant. Jadis individuelle, la responsabilité de la « faute » est renvoyée à la collectivité. Comme l'explique *Le Figaro*, « *les détenus politisés, minorité agissante, influencent une masse malléable, dont beaucoup tendent à rejeter sur la société la responsabilité de leurs actes* »¹². Sans être toujours ou totalement innocenté¹³, le coupable devient victime. Sa « faute » est relativisée d'autant. Dans *Surveiller et punir*, Foucault récuse du reste ce vocabulaire, qualifiant crimes et délits de simples « *illégalismes* ».

¹¹ Hubert Bonaldi, cité par M. Kunstlé et B. Vincent, *Le Crépuscule des prisons*, p. 74. Bonaldi fut secrétaire général du syndicat FO des surveillants, puis directeur de la MA de la Santé.

¹² 19 février 1972.

¹³ Malgré tout, et selon une estimation portant sur les années 70, 10% des condamnations étaient des erreurs judiciaires.

« *Le vol organisé, le vrai, c'est celui des cols blancs* », accuse Serge Livrozet pour qui la société protège les vrais coupables, lesquels échappent à la prison. Sa conclusion : « *Plus aucun voleur, en 1974, ne peut se croire un monstre* ». Autre membre du CAP, Jean Lapeyrie, qui fait peu de cas des facteurs individuels, ira jusqu'à clamer en 1977 que « *même les pires assassins – comme Patrick Henry – sont des produits fabriqués par le système* ».

S'il est dangereux de généraliser à l'ensemble des détenus, force est de constater que ceux qui témoignent ne paraissent nullement accablés de remords. Le couple crime-et-châtiment semble, chez eux, dissocié. « *Tous [les détenus] me répètent : 'ce n'est pas de ma faute'* », rapporte une visiteuse de la MA de Fresnes. D'anciens détenus, qui jadis rasaient les murs, se montrent et témoignent en public pour le GIP ou pour le CAP.

Les lignes qui suivent sont extraites d'un texte qui circule, début 1972, dans la MC d'Ensisheim. Cette diatribe ne résume pas seulement notre propos, elle le dépasse, et de loin :

Secouons le tas de fumier, le tas d'immondices qu'est cette société [...] qui nous opprime, qui nous broie, qui nous veut responsables de sa pourriture.

Délinquants, criminels, qui sommes-nous ? Pourquoi s'acharne-t-on sur nous ? [...] Serait-ce parce que nous sommes contraires à l'ordre établi tant favorable à certains et si terrible pour d'autres, pour la majorité ?

Pour permettre à la société et à ses privilégiés de se féliciter, de se décorer mutuellement, en toute bonne conscience, de se goinfrer, de se goberger en toute quiétude, alors il nous faut être coupables [...]

*Si la société est pourrie, chaque jour l'odeur est plus forte, il faut la culbuter et l'enterrer*¹⁴.

En son for intérieur, chaque taulard entretient, bien sûr, avec son passé, un rapport singulier, et changeant, où la culpabilité peut très bien avoir sa place. Mais ce qu'il *donne à voir* est différent : percevant de moins en moins sa peine comme juste ou légitime, il peut effectivement se demander « *au nom de quoi il est puni* » et se résigner d'autant moins au sort qui lui est fait dans sa prison. « *Oui, j'ai tué [pourrait-il dire], mais ce n'est pas une raison pour que j'aie froid* »¹⁵.

Dès lors qu'il cesse de mariner dans la contrition et la dépréciation de soi, il en vient à estimer qu'il a des droits. Même si ces droits demeurent très en retrait sur ceux des hommes libres. Dans une telle brèche, des revendications, puis la révolte, peuvent s'engouffrer.

LES RÉVOLTES

Comment les détenus perçoivent-ils leurs propres « mouvements collectifs » ? Nous savons qu'à Toul en décembre 1971 certains détenus, minoritaires, désapprouvent la révolte et n'y participent pas ; d'autres optent pour une manifestation pacifique, d'autres encore veulent tout casser.

Dans la majorité des cas, sinon dans tous, il y a dépôt préalable de revendications dans un cahier voire, au fil des mois et des années, plusieurs cahiers successifs (comme à Loos ou à Fleury) car les autorités les piétinent les uns après les autres.

On sait rarement comment et par qui ces cahiers sont élaborés. On le sait pour Toul. C'est la seule révolte minutieusement décrite, dans un livre de

¹⁴ Comité de défense d'Ensisheim, *Esprit*, juil.-août 1972, p. 50-53.

¹⁵ M. Foucault, alias Louis Appert, *Esprit*, nov. 1979, art. cité, p. 109.

plus de 300 pages – *La Révolte de la centrale Ney* - peut-être trop élogieux à l'égard des détenus, mais qui fourmille de témoignages de l'intérieur¹⁶.

A Toul comme ailleurs, il y a de jeunes détenus beaucoup plus combattifs que les vieux. Des « jaunes » dont il faut se méfier. Des détenus qu'on ne peut pas consulter parce qu'ils sont inaccessibles (isolés, ou au mitard). Mais surtout il y a des délégués choisis – ou en tout cas reconnus - par les prisonniers, ou si l'on veut des leaders (que l'AP traite de « meneurs »), qui consultent les détenus accessibles, harmonisent leurs réclamations très diverses et les couchent sur papier.

A Toul, où la révolte est organisée, ces délégués prennent la direction des opérations, qu'ils coordonnent grâce au seul téléphone encore en service dans la prison. Ils placent des sentinelles aux endroits stratégiques, empêchent des insurgés surexcités de faire exploser, dans les ateliers, des fûts de produits toxiques, protègent les personnels sortants, éteignent des incendies naissants et s'adressent, depuis les toits, aux journalistes stupéfaits que des prisonniers, décrits comme des brutes sanguinaires, soient capables de choisir des délégués et de leur obéir. Mais à Toul, ces délégués, modérés et d'âge mûr, seront pris de court et débordés par les jeunes détenus qui, semble-t-il, déclenchent la mutinerie et ce, dans un deuxième temps, les débuts de la révolte ayant été pacifiques, conformément aux vœux d'un aumônier très écouté, l'abbé Velten.

Détenus et observateurs pointent fréquemment la volonté, de la part des autorités, de laisser pourrir des situations déjà explosives afin de mater physiquement, et une bonne fois pour toutes, des prisonniers sur les nerfs. Fin juillet 74, les autorités placent en attente, à tout hasard et à titre préventif, des contingents de forces de l'ordre autour de *toutes* les prisons de France. Ce qui a pour effet d'exaspérer les détenus pacifiques ou non.

Le détenu Pierre Goldman remarque, en été 1974, que pour déclencher une révolte, les surveillants de Fresnes se livrent à des provocations. Ailleurs, les autorités locales (préfets...) en font autant, ce que signale, à mots couverts, *le Monde*.

SUR LES TOITS

De janvier 1972 à août 1974 des révoltes en chaîne éclatent par solidarité avec les détenus d'autres établissements déjà insurgés. Ou encore, pour protester contre de mauvais traitements infligés à un ou des détenu(s) sur place. Parmi les initiatives collectives, on notera le refus de réintégrer les cellules (ce qui, pour le personnel, est déjà effrayant), les grèves de la faim et du travail. Ou, carrément, les mutineries, impliquant la destruction – généralement par le feu – de tout ou partie des locaux. Lorsque les toitures sont accessibles, les mutins grimpent là-haut afin de s'adresser à la population, aux journalistes massés en bas, par la parole, par des tracts, par des banderolles, par des nougats¹⁷.... Afin aussi de balancer des tuiles sur les forces de l'ordre qui investissent l'établissement. Ainsi les prisonniers de Toul se rendent-ils, très provisoirement, maîtres de leur prison, maîtres « chez eux », en quelque sorte. Ne s'agit-il pas là, symboliquement, d'un renversement de l'ordre pénitentiaire ?

¹⁶ Publié en 1973. Le Comité Vérité Toul est composé d'anciens détenus en lien avec la détention, de militants de la région, des deux aumôniers et d'une psychiatre, tous licenciés par l'AP après avoir longtemps exercé dans cette centrale.

¹⁷ A Toul, ces nougats, normalement destinés aux achats « cantinés », proviennent de l'économat dévalisé.

Il est rare que les mutins s'en prennent aux surveillants¹⁸, qui souvent ont déserté avant le début des hostilités. Ou alors ils sont en grève. Les insurgés n'utilisent qu'exceptionnellement des armes blanches, encore moins des armes à feu, qu'ils ne possèdent pas. Ils se battent avec des tuiles, des briques, des boîtes de conserves vides ou pleines, des montants de lits métalliques, des morceaux de lavabos, des outils pris dans les ateliers... contre les forces de l'ordre qui, elles, arrosent les rebelles de grenades lacrymogènes (parfois invalidantes) et même offensives (qui provoquent des blessures graves). A Loos, en juillet 1974, les mutins ramassent les grenades non encore explosées et les renvoient aux gendarmes et CRS qui les ont lancées ...

Tous ces combats sont inégaux, opposant moins de combattants mutins que d'hommes des forces de l'ordre. Celles-ci disposent aussi d'hélicoptères et même, à Loos, d'un avion dont le rôle n'est pas précisé. Bref, c'est la guerre.

Les forces de l'ordre brisent assez souvent les os de l'adversaire à coups de matraque et de crosse (brisant, par la même occasion, lesdites crosses, comme à Clairvaux). Il leur est interdit de tirer. Il y a toutefois des blessés, surtout côté mutins. En été 74, au moins huit détenus sont tués, la plupart dans des circonstances mal élucidées. Les combats durent peu de temps - une heure ou deux - mais recommencent parfois le lendemain. Une fois les forces de l'ordre reparties, les surveillants de retour peuvent prendre le relais, s'acharnant pour certains sur des détenus restés dans leurs cellules et n'ayant pas pris part à la révolte.

En se mutinant, qu'espèrent les insurgés ? Des réformes ? Ou peut-être qu'ils n'espèrent plus rien du tout, qu'il s'agit d'explosions de violence difficilement analysables en termes rationnels. Et pourtant, il y a de la logique dans leur folie. En démolissant (dans certains cas seulement) leurs ateliers, les mutins signifient qu'ils y sont sur-exploités, que leurs rémunérations sont dérisoires, car largement inférieures au SMIC. Contrairement aux promesses de Pléven¹⁹, le travail en prison demeure bel et bien « *un élément afflictif de la peine* », parfois vécu comme une punition. En détruisant leur outil de travail - ce qui a choqué les syndicats ouvriers - les mutins ne perdent donc, de leur point de vue, pas grand-chose.

Les jeunes mutins de Toul expliquent à un aumônier qu'en démolissant leurs cellules, ils cherchent à les rendre littéralement inhabitables, et pour longtemps. Ainsi seront-ils transférés, peut-être à l'hôpital d'abord, puis dans une autre prison, n'importe laquelle, car la leur est, à leur connaissance, la plus insupportable de toutes, en raison de la discipline de fer qui y règne sous la direction d'un certain Galiana, un sadique ayant débuté en Algérie...

A en croire le détenu Charlie Bauer, la centrale de Clairvaux est démolie et incendiée, en juillet 1974, avec une sorte de joie désespérée. Bauer décrit cette mutinerie comme une kermesse, les détenus dansant au milieu des flammes. Mais on ne sait si cela est vrai, ou si Bauer se laisse ici emporter par son imagination. Car il n'a pas participé à cette mutinerie, précise-t-il, mais à celle de Muret.

Le préfet du Nord insiste sur le côté irrationnel de la mutinerie de Loos puisque - raconte-t-il aux journalistes - les détenus mettent le feu à un vestiaire où ils rangeaient leurs propres affaires.

Selon certains journalistes, l'excitation atteint son comble à Loos lorsque les mutins, envahissant l'économat, s'emparent des stocks de bière. Ces

¹⁸ Recensé par l'AP, le nombre d'agressions de surveillants par les détenus est dérisoire, comparé à ce qu'il est de nos jours.

¹⁹ Le décret-phare (12 septembre 1972) de la réforme de R. Pléven consacrait l'abolition - théorique - du travail pénal « afflictif ».

journalistes glosent beaucoup sur l'ivresse des insurgés, mais en moyenne chacun a pu ingurgiter 2 ou 3 cannettes, ce qui ne semble pas énorme. Enfin, il faut se méfier des journalistes : n'étant pas admis à l'intérieur des établissements, ils brodent fréquemment sur les compte-rendu lapidaires et lacunaires présentés par les autorités, donc sujets à caution. A en croire une certaine presse, en juillet 1974 les détenus auraient mis à feu et à sang toutes les prisons de France, ce qui est faux. Neuf mutineries se sont produites, mais de nombreuses révoltes se sont déroulées avec peu ou pas de casse et dans la moitié environ des prisons, il n'y a pas eu de révoltes du tout.

LES RÉFORMES

I. René Pléven

Suite à la réforme de Pléven (1972), c'est un seul cri qui monte des détentions : « *Tout ce qu'on demande, c'est l'application de la réforme !* »

C'est aussi ce que demande, en 1973, une délégation de l'Association pour la défense des droits des détenus, reçue place Vendôme par le chef de cabinet. « *Vous avez raison, concède ce haut fonctionnaire, mais pour l'application, il faut du temps* ». Du temps ! Cet homme ne semble avoir aucune idée de la perception du temps en détention... où le temps est immobile. Quand on n'a rien à faire, quand on ne se plaît pas là où l'on est, un jour, c'est une semaine. Un mois, c'est une année. Comment s'étonner qu'en prison on s'impatiente ?

Un seul détail donne une faible idée de l'inapplication des réformes : en 1977, à Fleury-Mérogis, un détenu est puni de mitard pour avoir refusé de se couper les cheveux. Rappelons que la mode de l'époque impose les cheveux longs. Or, la « liberté capillaire » a été accordée aux prisonniers dès 1968 par une circulaire, en 1972 par un décret et à nouveau en 1974 et 1975 par la réforme giscardienne ! Un grand nombre de mesures libérales, plus importantes que celle-là, a subi le même sort.

La réforme de Pléven est très en deça de ce qu'espéraient les prisonniers ; sur certains points qu'ils jugent essentiels (des rémunérations correctes du travail, par exemple), Pléven fait l'impasse. « *Entre la réforme de Pléven et les revendications des prisonniers, il y a un abîme* », résume Gilles Deleuze pour le GIP.

Un ancien détenu estime que « *sous prétexte de sécurité, on laisse dans l'ignorance absolue des réformes de la vie pénitentiaire ceux qui sont les premiers intéressés* »²⁰. On imagine donc mal que des prisonniers aient épluché le décret de 1972, d'une lecture ardue, qui occupe, en petits caractères, dix pleines pages du *Journal officiel* et dont les détails n'intéressent que des juristes. Dans les résumés qu'en font de rares commentateurs pressés, dont les journalistes, ne figurent pas les très nombreuses restrictions aux nouveaux droits des détenus. Sans doute qu'en détention circulent des *représentations* de ces réformes dont personne n'a une connaissance directe et détaillée.

Entre les juristes de la chancellerie et les détenus - dont 10% sont illettrés - la transmission du savoir n'est pas aisée, ce qui contribue au désarroi en détention. Officiellement, les réformateurs des années 70 en sont bien conscients, puisque Pléven, aiguillonné par le conseil de l'Europe, et surtout Hélène Dorlhac, stipulent que les nouvelles dispositions doivent être *expliquées* aux détenus. Hélas ! entre les énoncés de la place Vendôme et leur traduction sur le terrain, il y a souvent un abîme de plus. Rares sont les cadres

²⁰

Cité par M. Kunstlé et B. Vincent, *le Crépuscule des prisons*, p. 161.

pénitentiaires qui se soucient d'expliquer quoi que ce soit. Inversement, la « chienlit » a pu être évitée dans les quelques établissements où les cadres ont pris la peine de dialoguer avec des prisonniers.

Si les détenus sont, comme l'affirme Foucault, tout à fait capables d'analyser leur propre situation, ils sont mal renseignés sur ce qui se passe, se dit, s'écrit à l'extérieur et ce, même quand ils peuvent lire les journaux (qui ont, pour la plupart, boudé la réforme de Pléven). La prison est un endroit où fonctionne le téléphone arabe, où bruissent mille rumeurs, mais peu d'information.

Quoiqu'il en soit, les détenus s'estiment floués par la réforme de Pléven, ce qui explique que les révoltes se multiplient l'année suivante.

II. La réforme de 1975

C'est alors à Giscard d'Estaing de tenter une nouvelle réforme²¹ plus ambitieuse et largement inappliquée, elle aussi. Voici ce qu'en disent les prisonniers dans le *Journal du CAP* : « *La réforme pénitentiaire est un attrape-nigaud* », « *L'AP, pour un pas en avant, en fait six en arrière. Les promesses de Mme Dorlhac, c'est du vent* ». Mais parce que les prisonniers sont peu informés sur la réforme, les malentendus fleurissent : « *Mme Dorlhac nous a pourtant promis le SMIC* », écrit au *Journal du CAP* un détenu furieux. On ignore ce qu'Hélène Dorlhac a pu promettre verbalement dans les prisons où elle se rendait volontiers pour discuter avec les détenus, mais il n'y a rien de tel dans la réforme de 1975 : Giscard s'y est opposé.

Ce que la réforme donne d'une main, elle le retire de l'autre. Un exemple : la grande innovation de 1975, ce sont les centres de détention (CD), établissements nouveaux réservés aux détenus jugés réinsérables, où la discipline serait *light*... Mais en réalité 10 % seulement des détenus vont accéder aux CD, alors que dans le même temps sont instaurés les quartiers de haute sécurité.

Avec ces QHS, on passe à un palier supérieur de l'art du châtiment. La réforme de 1975 qui passe pour libérale et que sous-tend, il faut le reconnaître, une véritable vision politique, est par certains côtés répressive... quoique la répression soit surtout venue après, avec, au ministère de la justice, un certain Alain Peyrefitte...

DES RÉVOLTES COLLECTIVES AUX DÉSESPOIRS INDIVIDUELS

Mettons ici en exergue la lettre d'un détenu publiée par *Le Monde*²² : « *La séparation est infime entre la revendication et le désespoir, et [...] encore moindre entre le désespoir et l'action désespérée.* »

A la déception concernant les réformes s'ajoutent beaucoup d'autres, à partir de 1975 :

- Les révoltes passées ont été durement réprimées, des dizaines de détenus, peut-être des centaines, se sont fait massacrer, sans grand résultat. « *Les incendies n'ont servi à rien* », résume un prisonnier.

21

22 Dont il serait le coauteur, avec J. Mégret, directeur de l'AP, et H. Dorlhac, secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire

²² Du 21 septembre 1972.

- L'offre de travail décroît dans les prisons comme au dehors. Les détenus qui espéraient, une fois libres, se réinsérer par le travail, sont inquiets.
- Certes, les rémunérations du travail pénal ont augmenté, comme aussi la part du budget réservée à l'entretien des détenus. Mais ces acquis sont rognés par une inflation galopante.
- Promise (une fois de plus), la liberté de la presse en détention ne sera pas totale.
- Nullement absentes, les luttes ne mobiliseront plus, sauf rares exceptions, que de petits groupes, voire des individus seuls, comme ceux qui moisissent dans les QHS. Or, dès que cessent les grandes révoltes spectaculaires, l'opinion se détourne des prisons, croyant ce problème résolu par la réforme de 1975.
- Dehors, il n'y a plus grand monde pour soutenir les prisonniers. Le GIP et les maos se sont auto-dissous en 1972 et 1973. L'extrême gauche sera bientôt exsangue. Reste le CAP et son journal, dont l'audience stagne et les tirages dégringolent. Le CAP reconnaît avoir « *commis une erreur grossière en disant aux taulards de rejoindre le combat révolutionnaire. Ce discours-là, les taulards s'en moquent [...] La grande majorité [...] se fout de la politique [...] et ne pense qu'aux moyens de sortir plus vite de taule, pour se démerder individuellement [...] s'enrichir vite et facilement, s'intégrer au système et en profiter* »²³. Les détenus politisés, porteurs d'espoirs collectifs en un changement de société, semblent avoir disparu.
- Dans les luttes, les moments de solidarité sont toujours courts, à plus forte raison dans les prisons, isolées les unes des autres, où les rassemblements *inter-* et *intra-muros* sont légalement impossibles. Diviser pour régner pourrait être la devise de l'AP.
- Oubliant ses velléités libérales, qui ont permis la réforme de 1975, Giscard met en place, en 1977, un gouvernement de la droite dure qui va serrer les vis carcérales et judiciaires, et annuler certaines avancées de la réforme de 1975. Alain Peyrefitte, nouveau garde des sceaux, instaure les peines de sûreté. Dans les centres de détention, la discipline allégée promise s'avère souvent illusoire parce que les nouveaux textes y afférant n'y sont pas plus respectés qu'ailleurs. (Au point qu'un détenu affecté en CD demande à être réintégré dans une centrale classique !)
- Enfin, les QHS se multiplient et ses locataires, de 70 au départ, passent à 260.

LES QHS

Ils sont réservés aux détenus jugés « dangereux ». Que se passe-t-il dans ces QHS ? La « torture blanche ». Dans le style dramatique et pathétique qui n'appartient qu'à lui (et à Roland Agret), Roger Knobelspiess la décrit ainsi en 1978 dans une lettre ouverte au président de la cour d'assises de Paris :

Si, Monsieur le Président, on torture en France. En QHS, c'est l'accélération de la déchéance, la dégradation de l'individu par petites doses, petites doses mortelles, vrai supplice, supplice lent [...] par des moyens feutrés [...] Ici, il ne subsiste plus rien, plus rien, plus RIEN. C'est froid, c'est calme, c'est glacé, c'est bétonné comme la morgue [...] Pas de traces de sévices indignantes [sic], seul critère reconnu par vous comme inhumain ; [mais] l'intérieur est broyé. [Mais] vous avez tiré la leçon des charniers hitlériens. (On ne va pas] nous présenter comme squelettiques, affamés. C'est tout le reste qui nous est

²³ *Journal* du CAP n° 40, oct. 1976.

infligé, en totalité. La psychiatisation, l'auto-élimination, par suicide [...] Nous sommes martyrisés, lentement et collectivement exécutés ²⁴.

Fin 1977, Daniel Debrielle et Taleb Hadjadj décrivent plus sobrement le QHS de la Santé, où l'on subit la « répression incorporelle » pendant deux à huit ans, selon sa résistance. Résumons :

Le QHS est un laminoir. Le QHS n'est pas une prison, c'est une torture. 6m2. Hors les « meubles », il reste 3 m x 0,40 m. pour circuler. Pas d'occupation. Il y a un demi-parloir par semaine [...] Dépersonnalisation. Dissociation entre gestuel et pensée. Le vouloir n'est plus coordonné au pouvoir. Déconnection : le fantasme risque de devenir permanent [...] Nous sommes pires que des chiens, car doublés de dégénérés mentaux. Surveillé toutes les demi-heures en moyenne, on devient paranoïaque ²⁵.

Le Dr Patrice Dorget, psychiatre à la MA de Besançon, sera licencié par l'AP pour avoir témoigné au procès du détenu Maurice Loquin. Au QHS, Loquin était

la proie d'une panique de régression et d'anéantissement [...]Le détenu est confronté à une situation de solitude absolue [qui] entraîne un situation régressive, peuplée de fantasmes, de monologues stériles, de gestes obsessionnels, de préoccupations hypochondriaques qui déstructurent l'individu, fixent certains délires névrotiques [...]Car un être humain ne peut pas exister sans un autre être humain [...] La sécurité et la « mesrinophobie » ont amené l'AP sur la pente de la négation de l'humain » ²⁶.

Peu importe le nombre officiel des QHS. Il suffit, explique le CAP, d'utiliser n'importe quel local isolé, de s'abstenir de le nommer QHS et le tour est joué. C'est ainsi qu'à l'isolement le détenu Jean-Claude Reille devient fou à Béziers, en 1977 : « *Je ne peux plus voir le jour, je n'entends aucun bruit, je ne vois que des surveillants* », écrivait-il. ² Un médecin parle à son propos d'« *épuisements terribles, hallucinations auditives, agressivité morbide. Obsédé par le désir de vengeance, d'évasion, d'arme à feu, (il est) aux limites de la folie suicidaire.* » Or Reille, avant, était « *en super-condition physique et très équilibré psychologiquement* », estime un co-détenu²⁷.

Quel danger représentent les locataires des QHS ? Un danger pour la société ? Ou pour l'Ordre carcéral ? Finalement, et comme le montre un chercheur, Michel Fize, dans un rapport quasi confidentiel ²⁸, on envoie aux QHS à peu près n'importe qui. Comme ce Mohamed, dont le seul tort fut de protester, à Fresnes, contre la nourriture... et qui, au QHS, s'automutile et tente de se suicider.

LES SUICIDES

²⁴ *Ibid.*, n° 56, juin-juil.. 1978

²⁵ *Ibid.*, n° 51, déc. 1977.

²⁶ *Ibid.*, n° 62, mai 1979. La mesrinophobie se réfère à l'affolement qui s'empare de la Pénitentiaire suite à l'évasion de l'ennemi public n° 1.

²⁷ *Ibid.*, n° 46, mai 1977

²⁸ M. Fize et al, *L'isolement cellulaire dans les établissements pénitentiaires français*, T. II – *Exclusion, isolement ou quasi-isolement déguisé ? Le cas très particulier des « quartiers de haute sécurité »*, Travaux et documents n° 29, Ministère de la justice - DAP, octobre 1984, p. 87.

Dans les témoignages publiés par le GIP ou le CAP, la sphère intime, les fantasmes, ne sont pas souvent abordés. Par contre, elle a toute sa place dans les autobiographies des détenus-écrivains de l'époque, comme dans *Paroles de détenus*, publié en 2000, où il apparaît que la plupart des prisonniers pensent au suicide, et certains très fréquemment.

La montée en flèche des suicides commence en 1972, comme l'a montré P.-V. Tournier²⁹. Depuis lors, loin de retomber aux chiffres faibles, stables et « acceptables » des années antérieures, les suicides, tentatives de suicides (TS) et automutilations, n'ont cessé d'augmenter. On enregistre en prison, pour 1975, année de la grande réforme, le plus fort taux de suicidité de toute la décennie : 1,69 0/00.

Année	Evasions	« Incidents collectifs »	Grèves de la faim	Automutilations	Suicides	Tentatives de suicide	Agressions contre le personnel
1970	13	11	604	179	19	108	19
1971	15	37	615	229	17	127	15
1972	15	85	844	345	36	172	26
1973	20	36	796	557	42	325	30
1974	35	152	837	1330	25	392	45
1975	36	36	1139	1323	47	380	38
1976	31	48	1000	1211	40	286	31
1977	18	39	1209	1227	40	263	34
1978	22	38	1233	1142	46	300	35
1979	19	36	1218	1303	36	398	38

Tableau publié par C. Pauchet in *Les prisons de l'insécurité*, d'après les statistiques de l'AP.

Entre la première et la seconde moitié de la décennie, *le nombre des auto-agressions a, globalement, presque doublé*. Les auto-mutilations ont *presque triplé*³⁰. Comme si la violence qui s'était partiellement extériorisée, se retournait maintenant contre soi.

	1970-1974	1975-1979
Grèves de la faim	3 496	5 799
Automutilations	2 640	6 206
Suicides	139	209
Tentatives de suicides	1 124	1 627

Souvent muettes, les auto-agressions sont aussi un mode d'expression. Mais comment les interpréter ? Les grèves de la faim relèvent à la fois de l'autodestruction et de la protestation visant à obtenir quelque chose de l'Autorité. Il y a de l'espoir dans une grève de la faim, ce qui n'est pas le cas des automutilations, sortes de semi-suicides ratés. Aujourd'hui la moitié des

²⁹ P.-V. Tournier et Ph. Chemithe, *Contribution statistique à l'étude des conduites suicidaires en milieu carcéral*, (T. 1), 1975-79. On enregistre aussi, pour 1975, le plus grand nombre d'évasions ou tentatives.

³⁰ Dans les cinq dernières années, il est vrai, la population pénale a augmenté aussi, mais seulement de 20%, passant de 29 500 à 35 600 environ.

détenus suicidés ne laisserait pas d'explications. L'interprétation militante, partagée par le GIP, veut qu'un suicide de prison soit l'acte suprême, ultime, d'opposition à celle-ci, un pied de nez qu'on lui fait, une liberté enfin conquise, arrachée au système, une évasion. Presque une victoire, en somme.

C'est possible, mais pour le sens commun le suicide est un acte de désespoir plus que de défi. Pour dégager sa propre responsabilité, qui est lourde, l'AP explique volontiers les suicides par des revers personnels : une condamnation sévère, une compagne infidèle – beaucoup le sont – peuvent en effet y conduire. Mais l'incarcération peut y conduire aussi. A elle seule ? On ne sait. Les facteurs concourant au suicide sont toujours multiples ; cette population est fragile et certains suicidants étaient déjà suicidaires avant leur incarcération.

Enfin, « *l'intolérance à la prison est de plus en plus grande* », comme le remarquait déjà en 1973 le Dr Fully, médecin inspecteur général des prisons. Pourquoi ? Peut-être parce que la permissivité croissante de la société libre rend plus insupportables les contraintes de l'incarcération. Peut-être parce que, d'une manière générale, la société libre - dont les détenus sont de moins en moins coupés puisqu'ils accèdent progressivement aux médias - se transforme à vive allure, alors que l'archipel carcéral est perçu par les détenus comme relativement immobile.

POUR CONCLURE...

On suppose généralement que si les détenus ont renoncé, à partir d'août 1974, à leurs grandes révoltes collectives, c'est qu'ils étaient satisfaits des promesses de réformes qui devaient aboutir en 1975. Il nous semble au contraire que cette épidémie d'auto-agressions en 1975-1980 est liée au sentiment que tout ce qu'ont tenté les prisonniers pour améliorer leur condition, s'est avéré à peu près inutile³¹.

Ou du moins est-ce ainsi que les prisonniers peuvent interpréter une situation qui, grâce à leurs luttes, a malgré tout évolué en leur faveur sur certains points et dans certains cas précis. Même si la plupart des chefs d'établissement sont hostiles aux réformes, l'étau se dessert. Ici ou là l'atmosphère, en prison, se détend ; les produits de cantine se multiplient, tout comme les aménagements de peines (quoique Alain Peyrefitte s'emploie à les réduire) ; l'« hôtellerie » s'améliore, la discipline quasi-militaire du début de la décennie est allégée... peut-être parce qu'il n'est plus possible de l'imposer.

Anne Guérin

³¹ Foucault se demande à la même époque à quoi a pu servir le GIP.